

COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU LUNDI 13 FEVRIER 2017
A 18 HEURES 30

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le Lundi 13 Février 2017 à 18 Heures 30 Salle de la Mairie.

PRESENTS : M. BULINGE Jean-Paul, Maire, M. MAISONNAT Pierre, 1^{er} Adjoint, Mme REBOLLO Laurence, 2^{ème} Adjoint, Mme DENIS Isabelle, 3^{ème} Adjoint, M. NOGIER Thierry, 4^{ème} Adjoint, Mme FAYAT Corinne, M. FROISSARD Jacques, M. GUICHARD Pierre, Mme LEDUN Julie, M. MENEROUX Franck, Mme PEYROT Michèle, M. VIDAL Serge

ABSENTS EXCUSES : Mme SAUZON Chantal (Pouvoir à M. FROISSARD Jacques), Mme BOSC Isabelle.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Corinne FAYAT

Le compte-rendu de la précédente séance -Lundi 16 Janvier 2017 - est adopté à l'unanimité

Présence de Madame Isabelle BOSC à partir de 18 H 45

Et de la décision suivante :

Opposition au transfert de compétence PLUi à la Communauté d'agglomération Hermitage-Tournois-Herbasse-Pays de Saint-Félicien.

SUBVENTION APEL SEJOUR VASSIEUX EN VERCORS

ECOLE PRIVEE DU SACRE CŒUR CLASSES MS GS CP CE1 CE2 CM1 et CM2

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention faite par l'Ecole Privée de Mauves dans le cadre du voyage scolaire organisé à VASSIEUX EN VERCORS pour 63 élèves du 22 au 24 mai 2017. Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 2.106 € à l'APEL. Unanimité.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts selon lequel il est créée entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges, composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournois - Herbasse - Pays de Saint-Félicien a demandé de procéder au sein du Conseil municipal à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Pierre MAISONNAT membre titulaire et Madame Laurence REBOLLO, membre suppléant pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais - Herbasse-Pays de Saint Félicien. Unanimité.

CONTRAT D'ENTRETIEN ADOUCISSEUR CANTINE EAU & ENERGIE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le contrat d'entretien proposé par la société EAU & ENERGIE dont le siège social se situe à 26500 BOURG LES VALENCE - Montée du Long.

Le Conseil Municipal confie à la Société EAU & ENERGIE l'entretien de l'adoucisseur installé à la cantine et autorise la signature dudit contrat. La cotisation annuelle est de 297 € TTC. Unanimité.

OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERMITAGE-TOURNONNAIS-HERBASSE-PAYS DE SAINT- FELICIEN

La Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové n° 2014 - 366 du 24 mars 2014 (dite loi ALUR) modifie dans article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux Communautés de Communes ou Communautés d'Agglomération.

La loi donne désormais aux E.P.C.I. la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la Loi, pour les Intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où « au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent par délibération dans les trois mois précédant le terme du délai d'application », c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017.

Il en résulte que le transfert aux Communautés de Communes ou Communautés d'Agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars, sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Municipal par 13 VOIX POUR et 1 ABSTENTION décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communautés d'Agglomération Hermitage - Tournonais - Herbasse - Pays De Saint-Félicien et demande au conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

OUVERTURE DE CREDITS - SECTION INVESTISSEMENT BUDGET COMMUNE EXERCICE 2017

Dans le cadre de la comptabilité M14, Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'afin de mandater les dépenses non engagées sur l'exercice précédent se rapportant à des acquisitions, à des travaux d'investissement et effectués avant leur inscription au Budget primitif 2017, il y a lieu d'ouvrir des crédits budgétaires en vue d'autoriser certaines dépenses et permettre ainsi à la Trésorerie de procéder aux paiements.

Selon l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, avant le vote du budget primitif, le Maire, sur autorisation du Conseil Municipal, peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité l'ouverture de crédits à la section d'investissement pour les opérations énumérées ci-après :

- Opérant 38, acquisition de terrains, article 2111, honoraires relatifs à l'échange de tènements entre la Commune et l'indivision GRIPA et à la cession par les Consorts GRANGE pour un montant HT de 679 €
- Opération 49, acquisition matériels divers, article 2184, achat mobilier bureau 1^{er} Adjoint, pour un montant HT de 402 € ;

- Opération 109, EASC, article 2313, achat adoucisseur CANTINE, pour un montant HT de 1.860,61 € ;
- Opération 125, informatique, article 2051, achat logiciel de sauvegarde mairie pour un montant HT de 850 € ;
- Opération 138, Cabinet Médical, article 2313, fourniture et pose d'un vitrage pour un montant HT de 565,85 € ;
- Opération 152 - Piste cyclo-cross, article 2313, fourniture et livraison enrochements pour un montant HT de 1.150 € ;
- Opération 171, aménagement entrée Sud, article 2313, construction d'une passerelle piétonne pour un montant HT de 9.780 € ;
- Opération 171, aménagement entrée Sud, article 2313, fourniture planches pour passerelle piétonne pour un montant HT de 475,46 € ;
- Opération 171, aménagement entrée Sud, article 2031 : Frais d'étude construction d'une passerelle pour un montant HT de 6.101 €.
- Opération 171, aménagement entrée Sud, article 21578, achat perceuse et accessoires pour un montant HT de 822,24 €

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire informe les conseillers des décisions suivantes prises par délégation :

Décision n° 01/2017 : Signature d'une convention de période de formation en milieu professionnel avec le Lycée Gabriel Faure de Tournon-Sur-Rhône suite à la demande de stage formulée par Louna CAILLAT du 30 janvier au 18 février 2017 au service administratif de la commune et à l'agence postale communale.

Décision n° 02/2017 : Signature d'un bail commercial du local situé Place des Galets du Rhône d'une durée de 9 ans avec DCL et CB moyennant un loyer mensuel de 450 €, payable pour la première fois le 1^{er} août 2017.

INFORMATIONS DIVERSES :

Communications du Maire :

Déménagement sur Tournon-Sur-Rhône du Cabinet de Kinésithérapie St Joseph prévu fin mai courant juin.

Communication de Monsieur Jacques FROISSARD :

Jacques FROISSARD signale la présence de quads au lac des Pierrelles. Sachant que ces véhicules motorisés sont interdits dans cette zone, les utilisateurs de ces engins pourront être verbalisés par la Gendarmerie.

Communication de Julie LEDUN :

Marche AUDAX organisée le 30 septembre 2017. Arrivée prévue à Mauves.
Divers contacts ont été pris auprès d'entreprises de communication pour le changement du logo et l'élaboration d'une nouvelle plaquette d'accueil.

Communication de Corinne FAYAT :

Demande d'installation des deux défibrillateurs.

Il est prévu d'installer un défibrillateur devant la mairie, et l'autre à la Salle Polyvalente.

Communication de Laurence REBOLLO :

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ardèche propose une animation secourisme pendant les temps d'activités périscolaires pour les élèves du CE1 au CM2, moyennant une participation financière de 30 € par groupe de 8 à 10 enfants, et par heure de formation.

Communication de Franck MENEROUX, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération :

Diverses aides peuvent être apportées aux commerçants en matière d'accessibilité, de formation et d'animation. A ce titre il conviendrait de créer une association des commerçants. Il propose donc de réunir l'ensemble des commerçants de la commune.

MANIFESTATIONS

Samedi 25 mars 2017 : soirée Saint-Patrick organisée par le RCM ;

Samedi 15 avril 2017 : salon des bières organisé par le RCM ;

Samedi 20 mai 2017 : marche semi-nocturne organisée par le Comité des Fêtes Malvinois (parcours proposé 9 et 14 Kms)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30